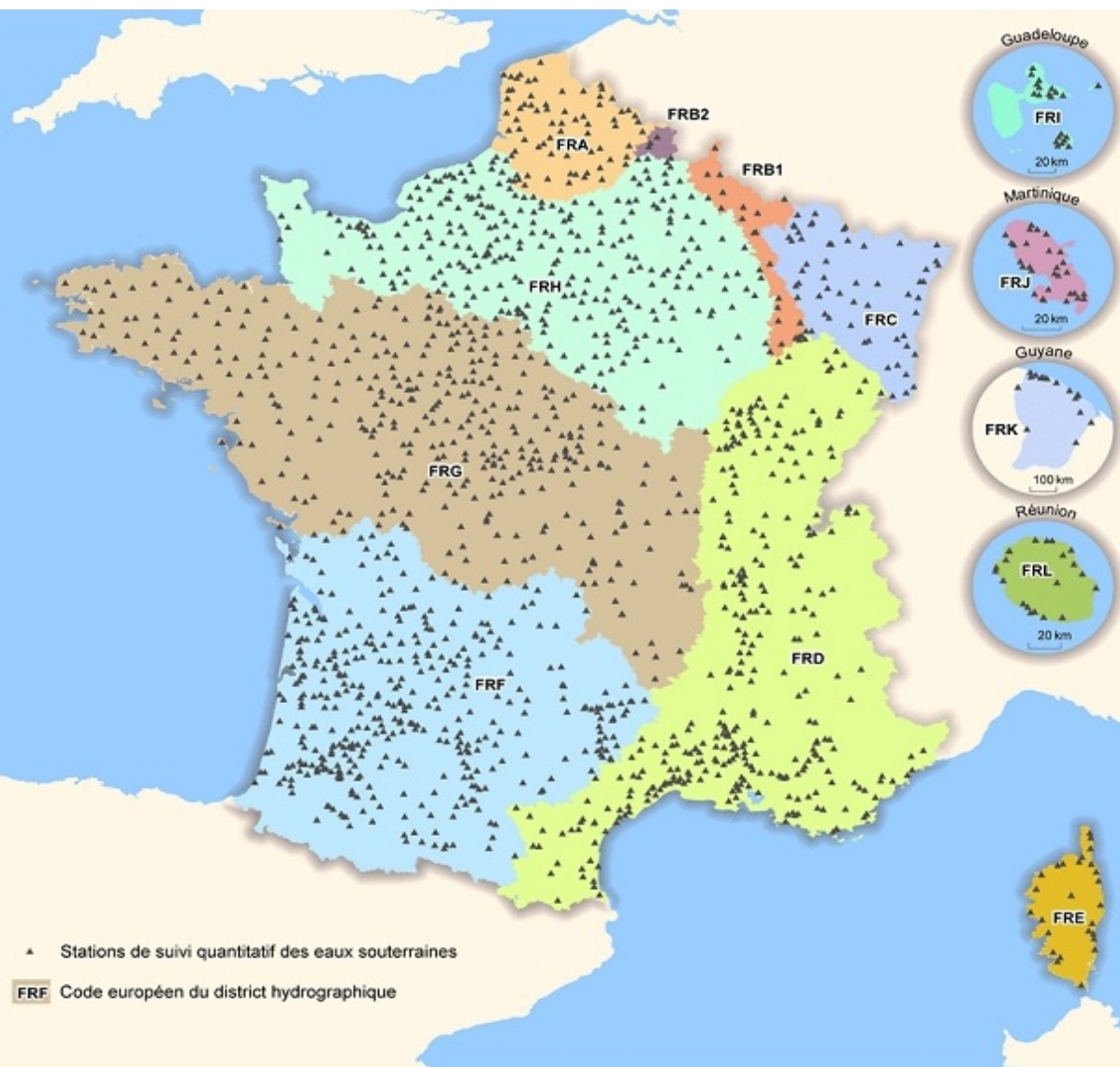


Répartition des stations de suivi quantitatif des eaux souterraines par district hydrographique



Note : le rapportage ne comprenait pas le réseau de Mayotte.

Sources : rapportage à la Commission européenne d'octobre 2010 préparé par ministère chargé de l'Environnement ; Onema ; agences et offices de l'Eau ; DIREN/DEAL (Dom)